

MAIRIE DE



LADEVEZE-RIVIERE
32230

☎ : 05 62 69 39 12

☎ : 05 62 69 39 12

@ : mairie.ladeveze-riviere@orange.fr

**CONVENTION TEMPORAIRE DE MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE DES FÊTES de LADEVEZE-RIVIERE
Pour les Associations de la commune**

ENTRE : M. Cyril COTONAT, Maire de la Commune de Ladevèze-Rivière agissant en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 09 Juillet 2010 et du 08 octobre 2010.

ET : M.....,
Domicilié(e) à
Agissant pour le compte de l'Association
☎ :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

La Commune de Ladevèze-Rivière met à disposition de M,
la salle des fêtes communale dans le cadre :
.....
le ou les (1)
DeH..... àH.....

Article 2^{ème} :

M.....déclare connaître parfaitement les lieux, avoir pris connaissance des consignes de sécurité et des conditions générales d'utilisation des locaux. Il déclare en outre que le nombre de personnes admises dans la salle ne dépassera pas 190 personnes.

Article 3^{ème} :

S'il y a utilisation de la cuisine les clés seront à retirer à la mairie le
DeH..... àH.....
Et seront restituées en mairie le
DeH..... àH.....

(1) Rayer la mention inutile

DEPARTEMENT DU GERS

MAIRIE DE



LADEVEZE-RIVIERE
32230

☎ : 05 62 69 39 12

☎ : 05 62 69 39 12

@ : mairie.ladeveze-riviere@orange.fr

Article 4ème :

La copie de l'attestation de responsabilité civile (assurance) de
M..... a été remise
le

Etabli leen double exemplaire.

Pour la commune

Pour le preneur

(1) Rayer la mention inutile